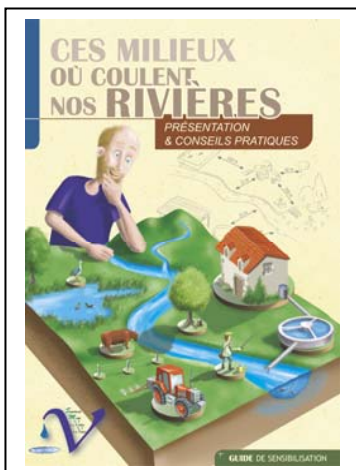


FICHE ACTION

Guide de sensibilisation milieux aquatiques - SMVV

Ces milieux où coulent nos rivières Présentation et conseils pratiques



Contexte :

Le SMVV intervient au contact de nombreux habitants (riverains, agriculteurs,...) et organismes publics ou privées. En effet, depuis la signature du contrat de rivière « Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat » en Mai 2005, le SMVV réalise des actions concrètes sur le terrain, mais certains se questionnent ! Le SMVV a besoin de se faire connaître et de relayer de l'information dans la gestion des milieux aquatiques sur le territoire afin que la population comprenne son rôle. Ce guide présente le SMVV, informe et conseille.

Objectifs de l'action :

- Informer les riverains et de façon générale tous les usagers de la rivière sur leurs droits et leurs devoirs, notamment dans un cadre réglementaire actuel qui se renforce ;
- Faire connaître le fonctionnement des cours d'eau et la nécessité de les préserver (vulgarisation de termes scientifiques et techniques inhérent à la protection des milieux aquatiques) ;
- Expliquer de façon pédagogique ce qu'il faut faire et ne pas faire sur les berges et dans le lit des rivières, afin de relayer les actions du Contrat de Rivière.

Description de l'action :

- Livret de sensibilisation édité en 5000 exemplaires et comportant 24 pages imprimé sur du papier recyclé et de l'encre végétale.
- Livret réalisé en association avec un infographiste indépendant et une imprimerie.
- Distribution sur le territoire du SMVV (de la main à la main ou par courrier) lors de rencontres de terrain, de chantiers, de réunions, d'animations et d'expositions.

Territoire concerné :

Le territoire du SMVV pour la gestion des milieux aquatiques



Public cible :

Toutes personnes, structures et collectivités ayant une influence sur les milieux aquatiques

Rôle de la structure :

Structure porteuse d'un contrat de rivière et d'un futur contrat territorial

Mes chiffres clés :

Mai 2005 : signature du contrat de rivière (CR) « Vallée de la Veyre - Lac d'Aydat »

2009 : Avenant pour le CR

2009 : Probable signature d'un contrat territorial sur l'Auzon

Action réalisée en 2008

Partenaires techniques :

Direction Départementale Agriculture Forêt 63 / Parc Naturel Régional des Volcans d'Auvergne / Fédération de pêche 63 / Agence Eau Loire Bretagne / Fédération Régionale de Défense contre les Organismes Nuisibles / Conseil général 63 / Conseil régional Auvergne

Partenaires financiers :

Agence Eau Loire Bretagne / Conseil général 63

FICHE ACTION

Guide de sensibilisation milieux aquatiques - SMVV

Les 3 principaux points forts de cette action et les clés de réussite :

- Bon outil ludique de communication
- Faire connaître la structure et ses actions
- Réutilisation des pictogrammes et illustrations pour d'autres travaux (cela donne une « charte graphique » au SMVV)

Les 3 principales difficultés rencontrées :

- Rédiger les textes de manière simple et concise
- Faire ressortir l'essentiel pour attirer l'œil du lecteur
- Choix des illustrations et pictogrammes

Perspectives d'évolution de cette action :

- Réimpression possible si besoin
- Possibilité de réaliser d'autres livrets de communication sur des thèmes plus précis selon les besoins

Document(s) concernant l'action, mis à disposition en téléchargement :

- Lien : <http://www.smvv.fr/guide.htm>

Documents complémentaires disponibles sur demande (cahier des charges, présentation projet, etc.) :

- Cahiers des charges (CCTP, CCAP)

Date de rédaction de la fiche : 29/12/2008



Attention

- Ne pas surcharger le document
- Rester général et accessible à tout public
- Réaliser un CCTP et CCAP complet
- Travailler en relation avec l'infographiste
- Penser à l'environnement (choix de l'imprimerie, choix du papier et des encres,...)

Appréciation globale de l'action :

(Vis-à-vis des objectifs fixés ; encadrer la réponse)



L'action menée est insuffisante au regard du résultat souhaité

En l'état actuel des choses, des axes d'amélioration sont à trouver et à mettre en œuvre pour atteindre l'objectif fixé

L'action conduite répond aux objectifs fixés au préalable

Coût de l'action :

Environ 8000 € (conception + impression)

Investissement en temps de travail :

6 mois